



DÉCISION

relative à l'affermissement de la tranche optionnelle n° 3 du marché relatif à la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable – lot 3 « études sur la protection des ressources en eau : cartage de l'écart, travaux de Basse Sanitaire et de la Croûte »

N° 25765

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.521-2 et L.521-10 ;  
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 3124-2 R. 3124-2 F et R. 3124-2 A R. 3124-5 ;  
Vu la délibération n° 43 du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 relative à l'approvisionnement des articles L.521-2 et L.521-10 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération n° 43 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2022 relative à la planification 2023 des achats ;  
Vu l'article 6.2 du Cahier des clauses administratives particulières relatif aux modalités d'affermissement des tranches ;

DÉCIDE

Les provisions de la Tranche Optionnelle n°3 « Accompagnement pour le suivi de la protection de la ressource de la Croûte » sont affectées et seront exécutées dans les conditions prévues au marché.

Date à laquelle la tranche est affectée : 11 octobre 2024

Date de commencement des travaux de la tranche concernée : 14 octobre 2024

Délai d'exécution de la tranche concernée : 48 mois

La présente décision prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

Fait à Limoges, le

Signé électroniquement le 10/10/2024

Publié le mardi 15 octobre 2024



## DÉCISION

# Décision relative à l'affermissement de la tranche optionnelle n° 3 du marché relatif à la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable – lot 3 « études sur la protection des ressources en eau »

1 DOCUMENT - Publié le 15 Octobre 2024



DEC\_CP\_25765\_AFFERMISSEMENT\_TRANCHE\_OPTIONNELLE\_3\_SCHEMA\_DIRECTEUR\_EAU\_POTABLE.pdf  
(.pdf, 242,3 Ko)



TÉLÉCHARGER